



Passage du pont de l'Île de Ré

Prise en charge des Frais

LETTRE OUVERTE

Monsieur Laurent RIDEL
Directeur de l'Administration Pénitentiaire

Ministère de la justice
Direction de l'Administration Pénitentiaire
13 Place Vendôme

Objet : Prise en charge des frais de passage du pont de l'Île de Ré.

Monsieur le Directeur,

Je viens par la présente solliciter toute votre attention concernant la prise en charge des frais de passage du pont de l'Île de Ré pour les agents affectés à la Maison Centrale de Saint-Martin de Ré.

En effet, l'implantation de l'établissement ne laisse pas le choix pour les fonctionnaires affectés d'utiliser la section à péage de façon quotidienne pour exercer leurs missions. Les horaires de travail ne peuvent malheureusement pas favoriser l'emprunt des transports en commun et donc imposent à la charge des agents, le paiement de la redevance dès lors qu'ils utilisent leur véhicule personnel.

Jusqu'en 2018, une prise en charge par l'administration pénitentiaire de ces frais de péage existait, mais a été interrompue dès lors qu'un cadre réglementaire ne permettait pas cette pratique.

C'est pourquoi, je viens vers vous ce jour afin de pallier cette différence de traitement pour nos collègues de Saint Martin de Ré qui subissent cette dépense pour se rendre sur leur lieu de travail.

Vous comprendrez aisément qu'en ces temps où le pouvoir d'achat couplé à l'inflation du prix des carburants ne doit pas être aggravé par ces frais de péage imputant une nouvelle fois le pouvoir d'achat de nos collègues.

Dans l'attente d'un retour positif à notre demande, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire, à l'expression de mes salutations respectueuses

Le Secrétaire Général

Emmanuel BAUDIN

FO Justice – le 10 Mai 2022

